

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUC. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUC. ALLIEN.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordia de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table with multiple columns for stations (Orléans, Paris, etc.) and times for various train services.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,270 fr., versés par 16 déposants dont 3 nouveaux.

Police correctionnelle.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:
JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.
— DANGLARD Théodore, 30 ans, né à Corbreuse, journalier, sans domicile fixe; 15 jours de prison et aux dépens, pour délit de vagabondage étant en état de récidive.

58 ans, cultivatrice à D'Huisson; 60 fr. d'amende, 15 fr. de dommages-intérêts et aux dépens, avec insertion dans l'Abeille et affiches, au nombre de vingt-cinq exemplaires, par extrait, du jugement, dans toutes les communes du canton de La Ferté-Alais, pour vente et mise en vente de lait écrémé, denrée alimentaire destinée à être vendue.

— Citons quelques décisions qui intéresseront tous ceux qui voyagent beaucoup en chemin de fer. La Cour de cassation, dans son audience du 2 mai, a décidé que l'administration n'était pas forcée de réserver des wagons pour les dames seules, et qu'un chef de gare pouvait faire monter des hommes dans tous les wagons, parce qu'il n'existe aucun arrêté ministériel imposant aux Compagnies l'obligation de destiner des wagons aux dames.

Néanmoins, le chef de gare qui, après avoir introduit des hommes dans le wagon réservé aux dames, ainsi que l'indiquait une plaque, enlève cette plaque pour donner à ce wagon l'apparence extérieure d'un wagon accessible à tous, commet une contravention punissable, aux termes de la loi du 15 juillet 1845. Eu effet, les plaques ne sont pas seulement apposées en vue des voyageurs indiscrets, mais encore en vue des agents des Compagnies qui ne doivent pas s'arroger arbitrairement le droit d'enlever à leur gré et en cours de voyage, une plaque apposée au point de départ.

Cependant le voyageur qui, pouvant facilement porter sur lui les sommes nécessaires à son voyage préfère les mettre dans sa malle, commet une imprudence, et, en cas de perte, la Compagnie n'est pas responsable.

Chronique judiciaire.

Ne confiez jamais un objet d'art sans vous faire délivrer un reçu en bonne forme, estimatif et descriptif. Le dépositaire est cru sur parole, mais non le déposant.
M. Delacour avait confié à un encadreur, M. Horsin Déon, un tableau de Joseph Vernet, pour qu'il lui cherchât un acquéreur. Au bout de quelques mois, le neveu de M. Delacour se rend chez M. Horsin, de-

mande à voir le tableau de son oncle, et s'aperçoit que la toile est déchirée. M. Delacour, prévenu, intente aussitôt une action en dommages-intérêts contre M. Horsin. Mais ce dernier proteste et se défend en disant d'abord que le tableau lui a été remis dans l'état où il se trouve aujourd'hui; ensuite que, bien que la signature de Joseph Vernet s'y trouve apposée, il doit être attribué à un peintre beaucoup moins célèbre et surtout beaucoup moins habile.

La Société du Petit Journal. — Escroqueries. — Abus de confiance. — Au mois de février dernier, le Tribunal de commerce mettait en état de faillite M. Alphonse Millaud, directeur du Petit-Journal financier, du Comptoir et de la Caisse des reports qui lui étaient annexés. Le passif était de plus de 3 millions. L'actif s'élevait à environ trois mille francs.

— Franz Schonn, mon père adoptif, a été mis en prison par ordre de Monseigneur votre père. Mademoiselle, dit-elle de sa voix douce et touchante. Ah! soyez bonne, soyez généreuse; vous obtiendrez facilement un délai pour le paiement de ce qu'il doit, et il sera mis en liberté. Vous serez récompensée par le bonheur que vous aurez rendu à sa bonne mère.

Feuilleton de l'Abeille

(2) DU 21 JUIN 1875.

L'ANNEAU DU PRINCE.

A dix-sept ans, Marthe était la ravissante jeune fille que rêvent les poètes, la Clarisse de Richardson, la Marguerite créée par Gœthe. Ses cheveux blonds, longs et bouclés, rappelaient ceux d'une Vierge de Raphaël. Le fin profil de son visage, ses yeux bleus, limpides et doux, voilés à demi par de longs cils, faisaient songer à ces anges et à ces saintes que fra Angelico de Fiesole cherchait dans le ciel.

— Tu ne connais pas Wilfred, mon enfant: rien n'égalait sa cruauté; c'est lui qui a perdu notre bon seigneur de Wessemerberg; il me tuera aussi mon fils.
Et la voix de la bonne femme fut étouffée par un sanglot.
Tout à coup Marthe se redressa; son visage rayonnait. Une idée, une lueur d'espoir venait de surgir dans sa tête.
— J'aurai sa grâce! s'écria-t-elle; Franz vous sera rendu, mère!
— Que veux-tu dire?
— Je vais aller au château; je verrai Mademoiselle Thérèse et lui parlerai de vous. Elle a à peu près mon âge, mes pleurs l'attendriront et elle aura pitié de nous.
L'aveugle secoua tristement la tête.
— Le cœur de la fille ne doit pas être meilleur que celui du père, dit-elle.
— Espérons, mère, reprit Marthe. Quelque chose me dit que je réussirai.
— Que le Ciel le veuille et qu'il te protège, chère enfant!

M. l'expert Magnien expose les faits qui ont donné lieu à la poursuite :

En 1863, Moïse Millaud fonde le *Petit Journal*; bientôt il place à la tête de la Société, pour l'exploitation de ce journal, son cousin Alphonse Millaud, en se réservant les deux tiers de la propriété et en laissant à Alphonse un tiers.

Des prélèvements considérables faits dans la caisse du *Petit Journal* par Moïse Millaud, créèrent une situation très-embarrassée au *Petit Journal*. A son actif figurait une créance de 4,700,000 fr. sur la Compagnie immobilière, créance absolument irréalisable.

C'est alors que le *Petit Journal* fut, en 1866, mis en actions. 10,000 actions de 500 fr. furent offertes au public qui les souscrivit.

M. Alphonse Millaud, au cours de la liquidation de l'ancienne Société ayant existé entre Moïse Millaud et lui, continua à puiser dans la caisse de la Société du *Petit Journal* pour faire la liquidation de la Société précédente.

Bientôt le déficit s'éleva à 4,950,000 fr. On avait eu recours à une circulation d'effets de complaisance dont les frais de négociation, de 1867 à 1871, dépassèrent le chiffre énorme de 4,400,000 fr.

En 1871 il fut créé un Comptoir financier afin de prendre part aux grandes opérations qui allaient se présenter. Ici commencent les faits qualifiés de délictueux.

Au mois de septembre 1871, le *Petit Journal* annonçait qu'il se chargerait de souscrire pour le compte de ses lecteurs à l'emprunt de la ville de Paris, d'effectuer les versements partiels, à charge par les clients de rembourser le *Petit Journal* par versements mensuels de 40 fr.

Des sommes considérables étaient adressées par les clients. Millaud souscrivait bien des obligations à la ville de Paris, mais presque aussitôt il revendait les titres et appliquait le produit aux besoins de la liquidation et du *Petit Journal*.

Au mois de novembre 1871, le *Petit Journal* et le *Petit Journal financier* annoncèrent que l'administration se chargeait d'opérer pour le compte des clients l'échange des titres de rente italienne arrivés à fin de coupons.

Des titres furent en grand nombre envoyés dans ce but par les clients; mais au lieu de les échanger, on les aurait vendus en bourse. Le produit servit encore aux besoins de la liquidation et du *Petit Journal*, il servit aussi à rembourser ceux des souscripteurs à l'emprunt de la Ville, de 1871, qui exigeaient leurs titres ou leur argent.

Au commencement de 1872, les clients déposants de rentes italiennes réclamèrent leurs nouveaux titres : la caisse du *Petit Journal* et de la liquidation était vide. Pour se procurer les fonds nécessaires au rachat des titres nouveaux à la Bourse, on fit encore appel au public. On annonça la création d'une caisse de reports, caisse qui n'a jamais existé; les fonds envoyés par la clientèle furent employés à combler les déficits.

Enfin arrive l'emprunt des 3 milliards.

Dans le *Petit Journal* et dans le *Petit Journal financier* on annonça la formation d'un syndicat, dit syndicat du *Petit Journal*.

Ce syndicat devait souscrire à l'emprunt pour le compte des adhérents, et leur garantissait même une somme de rentes beaucoup plus considérable que celle qui pourrait attribuer la répartition de l'emprunt. Les adhérents auraient la faculté de payer ces rentes en vingt mensualités successives. Des sommes considérables furent ainsi envoyées au *Petit Journal*; mais le syndicat n'était qu'un leurre, il n'a jamais existé.

Les adhérents au syndicat réclamèrent leurs titres ou

La pauvre enfant s'éloigna en adressant à la noble demoiselle un regard de douloureux reproche.

Elle sortit du château triste et désespérée, et reprit en pleurant le chemin de la chaumière. Mais au bout d'un instant, les jambes lui manquèrent, et elle fut forcée de s'asseoir sur une pierre au bord de la route.

Pauvre Marthe ! elle sanglotait, le visage caché dans ses mains. Elle avait eu un espoir, et cet espoir venait d'être déçu. Qu'allait-elle faire ? Qu'allait devenir la pauvre aveugle ?

Tout à coup le bruit de pas de plusieurs chevaux frappa son oreille. Elle releva vivement la tête. Plusieurs cavaliers se trouvaient en face d'elle.

Celui qui paraissait être le chef de la troupe — un tout jeune homme — ayant vu les pleurs de Marthe, mit aussitôt pied à terre et s'approcha d'elle avec bonté.

— Pourquoi pleurez-vous ? lui demanda-t-il.

Marthe raconta l'arrestation de Franz, la douleur de sa vieille mère et sa démarche inutile près de Thérèse.

— Quelle est donc la somme que doit votre père ? demanda le jeune homme.

— Cinq ducats, Monseigneur, répondit Marthe.

— Les voici, répondit le cavalier.

Et il tendit sa bourse à la jeune fille. Puis, sans attendre qu'elle le remerciât, il rejoignit ses compagnons et se remit en selle.

— Comment trouvez-vous cette jeune fille, comte ? demanda le jeune homme après un temps de galop, au cavalier qui marchait près de lui.

— Elle porte sur son visage une empreinte de noblesse et de vertu qui rehausse son incomparable beauté.

leurs fonds; ici se place un prêt de 200,000 fr. par M. Genty, à qui Millaud céda la rédaction du *Petit Journal*; mais la situation ne pouvait être sauvée. Le déficit était de 2 millions 265,000 francs. C'est ainsi qu'en 1874, il était dû à M. Marinoni, constructeur de machines, près d'un million.

Millaud et Cohen sont condamnés à trois ans de prison et 3,000 francs d'amende; Péraire à un an de prison et 1,000 francs d'amende.

Cohen a été arrêté immédiatement après l'audience, mais comme il est actuellement malade, on l'a conduit dans une maison de santé.

Les improvisateurs italiens.

En Italie, les poètes improvisateurs sont très-communs; « l'Italie est toujours, et Rome a encore, dit Grosley (*Observations sur l'Italie*, t. III), des improvisatori; c'est-à-dire de ces poètes qui comme le Chérile d'Alexandre, composent et récitent sur-le-champ deux ou trois cents vers sur le premier sujet qu'on leur donne : talent qui fait moins l'éloge de ceux qui s'en parent, que d'une langue assez abondante, assez facile, assez nombreuse, pour se prêter et pour fournir à un pareil jeu. »

Chez les Italiens, la poésie spontanée est un art occulte dont l'un des adeptes a expliqué les mystères de la manière suivante : « J'ai toujours, dit-il, un certain nombre de morceaux convenablement élaborés sur des sujets populaires, tels que la Mort d'Adonis, les Amours de Psyché et de Cupidon, le Sacrifice d'Iphigénie, la Chasteté de Lucrece, la Mort de César, la Cruauté de Néron, etc., etc.; j'ai aussi en réserve une certaine provision de discours pompeux, de descriptions brillantes, que je place facilement dans mes compositions improvisées, et qui servent, par leur éclat, à relever les passages trop faibles; par exemple, un éloge de Rome, une sortie véhémentement contre les passions, la description d'un orage, les charmes du printemps et d'autres morceaux de ce genre. Cependant la mémoire ne peut pas tenir lieu de tout à un improvisateur; la présence d'esprit, la vivacité de l'imagination sont indispensables. Une chose qui nous aide beaucoup, c'est la latitude qu'on nous accorde de faire des emprunts aux poètes classiques, sans que ces emprunts nous fassent considérer comme des plagiaires. Je ne puis dire tout le parti que j'ai tiré, dans mes compositions spontanées, de Virgile et d'Horace. Les rimes se présentent facilement dans une langue aussi abondante et aussi flexible que la langue italienne, dont les désinences ont d'ailleurs peu de variété. Rien, au premier abord, ne paraît plus difficile que d'improviser une tragédie, et c'est au contraire la chose la moins épineuse du métier. Ces tragédies improvisées sont modelées sur la forme, ou, si on veut, coulées dans le moule des tragédies classiques. Ce sont toujours des caractères de tyrans, de parents cruels, de héros, d'amants de confidentes. J'ai pour tout le monde-là des déclarations d'amour toutes faites, des scènes d'adieux, de bénédictions, de malédictions. Avec quelques légers changements je les adapte sans peine à la circonstance. Quelquefois aussi j'introduis des chœurs dans mes tragédies improvisées, et comme ces chœurs se tiennent dans des généralités, on conçoit que je puisse les préparer à l'avance; je suis toujours sûr d'en trouver l'emploi. Les *versi sciolti* sont la plus difficile de toutes les poésies spontanées; c'est l'écueil contre lequel viennent se briser la plupart des improvisateurs. »

Les habitants d'une huître.

Qui croirait, si des observations microscopiques ne l'avaient démontré, que l'écaille d'une huître est un

— C'est en effet la plus charmante personne que j'ai jamais vue; elle ne serait pas déplacée à la cour.

Marthe se hâta de rejoindre l'aveugle. Le soir même elle paya les cinq ducats dus par Franz, et, une heure après, sa mère le pressait sur son cœur.

IV

L'aurore blanchissait l'horizon; à l'orient, les nuages se coloraient : le soleil allait se lever.

Une douzaine d'hommes en costume de chasse, à cheval et armés, se trouvaient réunis dans la cour du château de Wessemborg, attendant les ordres de Gaspard.

— Nous chassons aujourd'hui dans la forêt des aulnes, dit l'un des hommes.

— Oui, répondit un autre, mais les pièces y deviennent rares.

— Le Chasseur noir leur fait une rude guerre, reprit un troisième.

— Si j'en crois quelques paroles échappées à Gaspard, dit le plus âgé de la troupe, nous n'allons pas seulement courir le cerf aujourd'hui, mais aussi le Chasseur noir.

— Le Chasseur noir ! répétèrent plusieurs voix.

— Oui, il paraît que le maître veut lui-même le forcer jusque dans son repaire.

— Est-ce possible ? Voilà une folie que nous pourrions payer cher.

— Silence ! dit une voix, voici Monseigneur.

Wilfred, en effet, monté sur un magnifique cheval bai-pommelé, venait de paraître dans la cour, suivi de Gaspard.

monde rempli d'une quantité innombrable de petits animaux, à côté desquels l'huître elle-même est un colosse ! Le liquide renfermé entre les écailles de l'huître contient une multitude d'embryons couverts d'écailles transparentes et qui nagent avec une extrême agilité. Cent vingt de ces embryons, rangés sur une seule ligne, ne donneraient pas un pouce d'étendue. Le liquide contient en outre une très-grande variété d'espèces d'animalcules d'une grosseur cinq cents fois moindre et qui répandent une lumière phosphorique. Ce ne sont pas encore là tous les habitants de cette demeure; on y compte trois espèces de vers très-distinctes, appelés vers d'huîtres, d'environ un demi-pouce de long et qui brillent dans l'obscurité comme des vers luisants. L'huître a pour ennemis déclarés l'étoile de mer, les pétoncles et les moules; la première s'introduit entre ses deux écailles lorsqu'elles sont entrouvertes, et suce l'animal avec sa trompe. On a remarqué que les huîtres changeaient de position au flux et au reflux de la mer; elles sont d'abord couchées sur la partie convexe de leurs écailles et se retournent ensuite de l'autre côté.

Plante dangereuse qui croit avec le cresson.

Le *sium nodiflorum*, ou panais aquatique, est une plante nuisible de la classe des ombellifères, qui croît, mêlée avec le cresson d'eau, sur les sources et sur les ruisseaux. Lorsqu'elle n'est pas en fleur elle ressemble tellement à ce dernier qu'elle n'en peut être distinguée que par un botaniste. Le cresson de fontaine est d'un vert plus foncé, et présente quelquefois des taches brunes. Ses feuilles sont plus arrondies vers l'extrémité, surtout les dernières. Le panais aquatique, au contraire, est d'un vert uniforme; ses feuilles, plus longues et plus étroites, se terminent sous forme de cône, et sont garnies de dents sur leurs bords. Le meilleur moyen de bien distinguer ces deux plantes est de les examiner dans le mois de juillet : c'est l'époque où elles sont en fleur, et où il est facile de ne pas les confondre.

La rage chez l'homme et le chien.

A une époque d'exposition canine, on ne saurait parler du chien sans dire au moins quelques mots de la maladie terrible à laquelle il est quelquefois sujet, et qu'il peut malheureusement transmettre à l'homme, à cause de sa continuelle cohabitation avec lui.

Cette maladie, la rage, est un sujet d'épouvante et d'horreur pour tout le monde. La médecine s'avoue impuissante contre elle. Une fois qu'on en est atteint, il n'y a plus qu'à se résigner à mourir. Une tristesse ou une gaieté et une vivacité insolites sont les premiers symptômes qui se manifestent. Des douleurs vives se font sentir çà et là sur diverses parties du corps, le pouls s'accélère, l'appétit diminue ou parfois s'exagère, des hallucinations de toute nature hantent et obsèdent le malade sous le coup de la rage; enfin l'hydrophobie apparaît. L'homme enragé a horreur de l'eau; une soif ardente le dévore; mais la vue du liquide qu'il désire ardemment, qu'il appelle de tous ses vœux pour calmer la sécheresse de sa gorge brûlante, lui inspire une répugnance invincible. Nouveau Tantale, il repousse d'un mouvement brusque le liquide que d'une main convulsive il avait approché de ses lèvres.

Le bruit de l'eau qui s'écoule d'un robinet ou qu'on verse d'un vase dans un autre, lui inspire la plus profonde terreur. Cependant, quelquefois le vin, le bouillon, peuvent être avalés, et parfois aussi l'horreur de l'eau n'est qu'intermittente. Tous les sens deviennent d'une sensibilité excessive. La lumière offusque les

Ce dernier se mit à la tête des chasseurs et donna le signal du départ. A une demi-lieue du château, les cavaliers rencontrèrent d'autres chasseurs qui conduisaient la meute, quarante chiens environ.

Quand on eut pénétré dans l'intérieur de la forêt, Gaspard fit arrêter ses hommes et leur donna différents ordres. Bientôt les chiens s'élançèrent en aboyant dans les fourrés; les chasseurs se dispersèrent et la chasse commença. Dix minutes après, les cris de la meute annoncèrent une découverte; les sons du cor retentirent de toutes parts; le cerf était lancé.

Dans toutes les chasses, Wilfred se réservait l'honneur de tirer le premier coup de fusil. Aussi chaque chasseur attendait comme un signal le premier feu du seigneur.

Wilfred s'était porté vers un endroit désigné par Gaspard, et par où le cerf devait passer. En effet, les aboiements des chiens se rapprochèrent insensiblement de cette partie de la forêt, et bientôt la bête bondit dans une large clairière. Wilfred la mit en joue et allait faire feu lorsque deux détonations se firent entendre. Le cerf fit un bond énorme et roula sur l'herbe qu'il teignit de son sang.

Wilfred poussa un cri de colère et s'élança vers l'endroit où devait se cacher l'audacieux chasseur.

Un éclat de rire sardonique retentit à deux pas de lui, et il se trouva en présence d'un homme de haute taille qui, appuyé sur le canon de son fusil, le regardait d'une façon étrange.

— Qui es-tu ? lui demanda Wilfred d'un ton impérieux.

— Je suis l'ami du seigneur de Wessemborg, répondit le chasseur d'une voix railleuse.

yeux, l'ouïe est d'une très-grande finesse, le toucher d'une délicatesse extrême. Enfin des convulsions, des accès de fureur, des envies de mordre se manifestent et s'entremêlent avec des accès de tendresse et de mouvements affectueux, qui forment un des côtés les plus curieux et les plus étonnants de cette maladie extraordinaire. Au dernier terme, la respiration s'embarraisse, elle est entrecoupée, haletante et spasmodique. Une expression de terreur envahit les traits du malade, ses yeux sont égarés; il rejette sans cesse une salive écumeuse et gluante; enfin il meurt tout à coup, sans agonie, asphyxié par la gêne toujours croissante de la respiration. Telle est à peu près la rage chez l'homme.

Elle diffère un peu chez le chien, en ce sens que celui-ci n'est jamais ou très-rarement hydrophobe. Il boit toujours, il boit sans cesse, et quand la constriction de sa gorge l'empêche de boire, il n'en plonge pas moins tout son museau dans le vase plein d'eau, faisant des efforts inouïs pour faire pénétrer dans son gosier desséché quelques gouttes d'eau fraîche. Quand il n'y peut parvenir, il mord le vase avec fureur.

Quelle est la cause de la rage ? On n'en sait rien. Cependant, on peut dire qu'elle n'est jamais spontanée, pas plus chez le chien que chez l'homme. Elle est toujours consécutive à une morsure du animal enragé. C'est le résultat d'une inoculation; du moins telle a été l'observation qu'on a pu faire dans tous les cas de rage qu'on a étudiés. On prétend que la rage est inconnue dans les pays très-chauds et dans les contrées très-froides. C'est une assertion qui a besoin d'être vérifiée et confirmée. On dit aussi que partout où les chiens vaguent en liberté et vivent sans contrainte, il n'y en a point d'enragés. C'est possible. Mais la chose n'est pas assez certaine pour qu'on se puisse permettre d'abandonner sur ce point tous les règlements de police. Je crois que ceux-ci sont inefficaces dans beaucoup de cas, mais ils ne sont certainement pas inutiles; et ne serviraient-ils à préserver par an qu'un seul individu, ce serait déjà suffisant pour être autorisé à les maintenir.

La chance d'être mordu et de devenir enragé est infiniment petite; à peine compte-t-on en France, par année, sur trente-huit millions d'habitants, cinquante-trois personnes mordues par des chiens enragés, desquelles vingt-seulement contractent la rage. C'est une chance de mortalité presque insignifiante. Elle est moindre que celle qu'on a d'être frappé par la foudre, ou écrasé par une voiture ou dans un accident de chemin de fer, ou bien d'être tué par un ivrogne; oui, les ivrognes sont plus dangereux que les chiens enragés; car il est des signes certains par lesquels on peut reconnaître la maladie de celui-ci assez à temps pour pouvoir s'en garer et le mettre hors d'état de nuire.

Ces signes sont divers et pour ainsi dire accumulés, afin que si l'on méconnaît un on ne se méprenne point sur la signification de l'autre. Avant toute chose, il faut se méfier du chien malade, triste, taciturne, qui recherche les ténébres, fuit la lumière et se cache sous les meubles ou dans des coins obscurs. Dès qu'un chien est malade, il est suspect, et l'on doit prendre vis-à-vis de lui les plus grandes précautions. S'il est enragé, il ne tardera pas à s'agiter, à disperser sa paille ou déchirer le coussin sur lequel il repose; il va et vient, flaire le bas des portes, et donne sans motif tous les signes de la plus grande inquiétude. Il gratta la terre ou les tapis avec une vivacité et une persistance insolites. Il a des hallucinations et mord l'air comme s'il était à la poursuite d'une mouche. Mais, et c'est là qu'est le danger et il importe d'y prendre bien garde, toutes ces choses ne l'empêchent pas d'être plus affectueux que de coutume; il fêche les mains et la figure de ses maîtres avec une insistance de mauvais augure.

Ces caresses, hélas ! sont empoisonnées, et d'autant

— Tu mens, s'écria Wilfred, car je suis le seigneur de Wessemborg, et je ne te connais pas.

— Allons donc ! Wilfred, tu me connais très-bien.

— Quel est ton nom ?

— J'en ai plusieurs; mais tout le monde m'appelle le Chasseur noir.

— Le Chasseur noir ! s'écria Wilfred, ne pouvant se défendre d'un sentiment de terreur; ah ! je te rencontre enfin; tu ne m'échapperas pas.

Il prit un pistolet pendu à sa ceinture et déchargea les deux coups sur le chasseur.

Un rire strident répondit à cette attaque. Wilfred se sentit saisir par une jambe : son cheval se déroba sous lui, et il tomba lourdement sur le sol.

Le Chasseur noir fit briller un poignard au-dessus de sa tête.

— Grâce ! grâce ! cria Wilfred en tremblant de tous ses membres.

— Oui, grâce, car ton heure n'est pas encore venue.

Nous nous reverrons bientôt, Wilfred; nous avons un vieux compte à régler ensemble.

En achevant ces paroles, le Chasseur noir s'enfonça dans le taillis et disparut.

Gaspard et les autres chasseurs arrivaient en ce moment près de Wilfred. Ils l'aiderent à remonter à cheval. Wilfred, sombre et la figure bouleversée, donna l'ordre de retourner au château. Il ne dit pas un mot de sa rencontre avec le Chasseur noir.

plus dangereuses alors qu'on est plus loin de supposer un animal si doux, si affectueux, en proie à une maladie aussi terrible que la rage. Je le répète, il faut se méfier toujours d'un chien malade, si légèrement que ce soit, et surtout ne pas s'abandonner à ses caresses, car celles-ci cachent une mort affreuse et inévitable, pour peu qu'on ait aux mains ou à la figure une petite écorchure ou une faible excoaration. La voix du chien enragé change d'intonation et de timbre. Elle est voilée, et plus rauque, moins aiguë qu'à l'ordinaire. L'animal n'aboie plus comme d'habitude, fermant la gueule à chaque jappement. Mais son aboiement est suivi de cinq ou six ululations de plus en plus basses et sourdes. C'est une sorte de hurlement désespéré qu'on n'oublie plus dès qu'une fois on l'a entendu, et qui est caractéristique de la rage. On devra donc également suspecter le chien dont la voix aura changé de timbre, d'intonation, et dont les modulations présenteront quelque chose d'étrange et d'inusité. Enfin, et c'est là le critérium le plus sûr, la voix d'un autre chien produit sur le chien enragé une telle excitation, de tels mouvements de fureur, qu'il n'est plus possible de se méprendre sur la maladie dont il est atteint; le doute alors n'est plus possible, il n'y a plus qu'à faire le sacrifice de la pauvre bête, il faut l'abattre sans retard. Ainsi, les symptômes de la rage commençante chez le chien sont la tristesse, l'agitation, la persistance à mordre un objet quelconque, des *sentiments affectueux* excessifs, un aboiement saccadé extraordinaire, enfin des mouvements agressifs et furieux contre les autres chiens.

A ce propos M. Bouley, le savant professeur d'Alfort, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, raconte l'anecdote suivante: « Il y a de cela 25 ou 30 ans environ, une personne conduisit à Alfort, dans un cabriolet de place à deux roues, un fort joli chien de chasse qui fut placé, non muselé, dans le fond de la voiture, c'est-à-dire sous les jambes de son maître et du cocher. Pendant tout le trajet et malgré l'excitation que pouvait lui causer la présence d'une personne qui lui était étrangère, le chien resta inoffensif. La voiture entra dans l'Ecole jusqu'à la cour des hôpitaux, et là, le propriétaire du chien le prit dans ses bras et le porta dans son cabinet où je me rendis. Il me donna pour renseignement que, depuis deux jours, ce chien était triste et refusait de manger. N'étant pas alors en garde, comme je le suis aujourd'hui, contre la rage et ses modes insidieux de manifestation, je plaçai ce chien sur mes genoux pour l'examiner de plus près. J'étais en train de soulever ses lèvres pour me rendre compte de la coloration de sa bouche, lorsqu'un caniche qui m'appartenait entra dans le cabinet. Dès qu'il l'aperçut, le chien que j'examinais m'échappa des mains sans essayer de me mordre, et se rua sur le caniche qui parvint à l'éviter. Ce mouvement inattendu et tout à fait inhabituel au caractère de cet animal, d'après ce que me dit son maître, fut pour moi un trait de lumière. Je soupçonnai la rage. Le chien fut immédiatement séquestré, et, trois jours après, il succomba à la maladie. »

Ainsi un chien peut déterminer par sa présence l'apparition des premiers accès de rage chez un chien enragé. C'est aussi le meilleur des préservatifs contre les morsures inoculatrices du virus rabique. En effet, le meilleur moyen d'éviter les atteintes d'un chien enragé, est d'être toujours accompagné d'un chien. Car l'animal furieux qu'on peut rencontrer épargnera toujours l'homme pour se jeter sur le chien. Il est rare qu'un chien enragé morde son maître et les gens de la maison de son maître, même à l'époque de la rage confirmée, à moins d'être imprudemment provoqué. Il semble connaître alors toute l'étendue de son mal, et il conserve assez d'empire sur lui-même pour éviter de transmettre à ceux qu'il aime la terrible affection dont il est accablé.

devenue plus jaune encore, et ses yeux fauves ont des mouvements plus rapides. Des rêves effrayants troublent son sommeil; il pousse parfois des cris affreux et se tortille comme un damné dans sa rage impuissante. Il ne voit personne; Gaspard lui-même ose à peine lui parler. Les remords déchirent l'âme du seigneur Wilfried.

Le jour touchait à sa fin. Franz Schonn, assis devant le feu entre sa mère et Marthe, se reposait des travaux de la journée, écoutant une lecture que faisait la jeune fille. L'aveugle, suspendue en quelque sorte aux lèvres de Marthe, ne perdait pas un mot de l'intéressante lecture. Franz, lui, était soucieux; il regardait la jeune fille avec une tristesse indéfinissable. Deux larmes, qu'il ne put retenir, s'échappèrent de ses yeux et coulèrent le long de ses joues.

Marthe, qui l'observait depuis quelques instants, vit ces deux larmes et cessa de lire aussitôt.

— Qu'as-tu, père ? dit-elle. Pourquoi es-tu triste ce soir ? Dis-nous tes chagrins.

Franz étouffa un soupir.

— Qu'y a-t-il, Marthe ? demanda l'aveugle, qui ne comprenait rien à cette scène.

— Franz est triste, bonne mère, il nous cache quelque chose.

— Est-ce vrai, mon fils ?

— Oui, mère, je suis triste. Marthe va nous quitter.

— Marthe nous quitter !... s'écria l'aveugle.

La jeune fille regardait Franz avec étonnement.

— Il le faut, répondit Franz; Marthe est un dépôt qui m'a été confié, et que l'on me réclame.

— Tu as donc revu l'homme noir ? demanda l'aveugle.

Pour prévenir tout accident, tout malheur, pour le temps où il ne pourrait pas peut-être se contenir dans les accès de fureur qui l'assaillent, il cherche à s'échapper, il saisit la première occasion de fuir de la maison où il est nourri, et va, dans la solitude et le calme de la plaine voisine ou de la forêt prochaine, mourir loin de l'œil de tous les siens. C'est sans doute à cet instinct que l'on doit, dans les pays chauds, de ne point voir de chiens enragés. Ceux qui se sentent atteints, s'enfuyant loin des villes, des villages et des lieux habités, avant que leur mal se soit manifesté par des actes extérieurs. Ils vont mourir solitairement dans les bois ou dans les fossés des routes.

Que doit-on faire lorsque l'on a été mordu ? Il faut cautériser immédiatement la plaie au fer rouge, si cela est possible, ou avec des liquides caustiques, si l'on ne peut employer le feu. Les acides sulfurique, nitrique, phénique, la potasse caustique, la soude caustique, l'eau de javelle donnent aussi de bons résultats, si l'on n'a pas de feu à sa disposition. On fait saigner la plaie abondamment, on l'élargit au besoin; on peut même, si cela est possible, la sucer si l'on a la bouche saine, et puis l'on cautérise largement et profondément. Si l'on n'a ni fer rouge, ni caustique, mais qu'on ait seulement de la poudre à sa disposition, on en répandra abondamment sur la plaie et l'on y mettra le feu. Enfin, si l'on n'a aucun de ces moyens à sa portée, on ligaturera isolément et vigoureusement le membre mordu entre la plaie et le cœur afin d'empêcher la circulation du sang dans la partie mordue et de pouvoir attendre une cautérisation énergique. Ces précautions sont bonnes à prendre, même quand le chien qui a mordu n'est pas suspect de rage. Dans ce cas, trop de précautions ne nuisent jamais.

Enfin, si par hasard on a négligé tous ces moyens de préservation, il ne faut pas se laisser aller au désespoir. Il est possible qu'on ne soit pas infecté du virus rabique. On a, d'après la statistique de M. Bouley, quinze chances sur cent de ne pas devenir malade. C'est peu, mais cela est suffisant pour ne pas perdre tout espoir, surtout dans une maladie où l'imagination joue un grand rôle. Si l'on a passé trois mois après la morsure sans ressentir aucun mal, on peut se considérer comme à peu près délivré. Il y a des exemples de cas de rage qui se sont déclarés après quatre-vingt-dix jours, mais ils sont très-rare.

J'ajouterai, comme il ne faut rien négliger dans une chose de cette nature, qu'il est de tradition que l'individu atteint de rage, même de rage confirmée, peut en être délivré et guéri si, pieusement et avec foi, il invoque la protection et l'intercession de Saint-Hubert, patron des chasseurs, en son sanctuaire des Ardennes. Là où l'art et la science des hommes sont impuissants, l'intervention divine peut tout.

Je ne désigne point l'époque de l'année où les accidents et les manifestations de la rage sont plus fréquents; il n'y en a pas; en tout temps la rage se déclare, l'hiver aussi bien que l'été; en tout temps il faut être sur ses gardes et attentif.

L. CHARMOLUE. *(La Patrie.)*

L'Étude de M^e CHENU, avoué à Etampes, est transférée rue Saint Jacques, n° 100, en face l'hôtel du Grand-Courrier.

DANCHOT, faubourg Evezard.

Ciment romain, en sacs fournis par l'acheteur, 32 fr. les mille kilogrammes, en gare d'Etampes.

Portland DEMARLE, 8 fr. les cent kilogrammes.

Madriers, Solives, Chevrons, Lattes, Moulures, Parquets, Planches en chêne et en sapin.

— Je l'ai revu. « Marthe, m'a-t-il dit, va bientôt quitter ses habits de paysanne; son père va lui être rendu. Qu'elle vienne ce soir, seule, à dix heures, au carrefour de la Croix, j'y serai. Demain, avant que le soleil se couche, elle embrassera son père.

— Ciel ! s'écria l'aveugle, voilà la demie de huit heures qui sonne.

— Dans deux heures, Marthe ne sera plus notre fille, dit Franz en pleurant.

— Je veux toujours l'être, entends-tu Franz ? dit la jeune fille en entourant de ses bras le cou de son père adoptif.

— Tu n'iras pas au carrefour de la Croix, n'est-ce pas, Marthe ? demanda l'aveugle.

— Mère, il le faut, reprit Franz. Songez qu'il s'agit du bonheur de Marthe.

— Que vais-je devenir sans mon ange gardien ? s'écria la pauvre femme.

Marthe l'embrassa.

Je reviendrai avec mon père, dit-elle; alors nous serons trois pour vous aimer.

— Cœur d'or ! murmura l'aveugle. Et dire qu'on va nous la prendre, peut-être pour toujours !

— Marthe, mon enfant, auras-tu le courage d'aller seule jusqu'au carrefour de la Croix ? demanda Franz.

— C'est pour revoir mon père, répondit la jeune fille.

Franz lui fit mettre ses plus beaux habits, et elle se couvrit d'une longue pelisse de laine pour se garantir du froid.

Je renonce à vous dire la scène qui eut lieu au moment des adieux.

Dix heures sonnèrent à l'horloge du château. Marthe

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 16 Juin. — BOISARD Georges, place Notre-Dame, 3. — 16. IMBAULT Marguerite-Pauline-Marie; rue Saint-Martin, 4. — 18. PETIT Georges-Alphonse, rue de la Boucherie, 34.

DÈCÈS.

Du 17 Juin. — IMBAULT Marguerite Pauline-Marie, 1 jour, rue Saint-Martin, 4.

Pour les articles et faits non signés: AUG. ALLEN.

ANNONCES.

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

Par suite de surenchère du sixième.

En l'audience des Saisies Immobilières du Tribunal civil de 1^{re} instance, Séant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville,

D'UN

JARDIN

Sis à Cerny,

EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le **Mardi 4^{er} Juillet**

mil huit cent soixante-treize,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :

1^o En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le deux juillet mil huit cent soixante-douze, enregistré;

2^o En vertu des articles 708, 709, 710 du Code de Procédure civile et par suite de la surenchère du sixième, faite au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le quatorze juin mil huit cent soixante-treize, enregistrée, par M. Loriaux, ci après nommé, sur l'adjudication, prononcée suivant procès-verbal de M^e Milliard, notaire à La Ferté-Aiais, du huit juin mil huit cent soixante-treize, au profit des MM. Gambrelle aîné fils et Gambrelle Isidore, cultivateurs, demeurant à Cerny, du second lot de la chênère, moyennant la somme de cent vingt cinq francs de prix principal;

Cette adjudication, faite aux requête, poursuite et diligence, de madame Joséphine Chaignon, demeurant à Cerny, veuve de M. François Auvray,

« En qualité de tutrice naturelle et légale « de François et Olympe Auvray, ses deux enfants mineurs; »

En présence, de M. Stanislas Auvray, instituteur-primaire, demeurant à Aulnay-la Rivière, canton de Puiseaux (Loiret),

« En qualité de subrogé tuteur des mineurs « Auvray, sus-nommés; »

Ladite surenchère dénoncée, savoir: à M^e Bouvard, avoué de madame veuve Auvray, par acte de Palais, du seize juin dernier, enregistré; à M. Stanislas Auvray, par exploit de Ronot, huissier à Puiseaux, du dix-sept juin mil huit cent soixante-treize, enregistré; et aux frères Gambrelle, par exploit de Herbelin, huissier à La Ferté-Aiais, du dix-sept juin mil huit cent soixante-treize, aussi enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence, de M. LORLAUX, surenchérisseur, sus-nommé;

Ayant pour avoué constitué M^e Bouvard, qui occupe pour lui sur la présente surenchère et ses suites;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o Madame veuve Auvray, sus-nommée;

Ayant pour avoué constitué M^e Bouvard;

2^o M. Auvray, ci-dessus qualifié et domicilié;

3^o M. Gambrelle aîné fils, cultivateur, demeurant à Cerny;

Adjudicataire surenchéri;

quitta ses amis. Franz la suivit des yeux aussi loin qu'il put l'apercevoir, et revint s'asseoir triste et silencieux près de sa mère.

Le carrefour de la Croix n'était pas très-éloigné de la maison de Franz; Marthe eut bientôt franchi cette distance. Un homme l'attendait, debout au pied de la croix. Il s'avança devant elle et la salua avec les marques d'un profond respect.

— C'est vous, Monsieur, qui devez me conduire près de mon père, dit Marthe. Partons, partons vite.

— Demain vous l'embrasserez, je vous le promets, répondit l'inconnu.

Il frappa deux fois dans ses mains, et une berline, attelée de deux chevaux vigoureux, s'avança au milieu du carrefour.

— Veuillez entrer, Mademoiselle, dit l'étranger en ouvrant la portière.

Puis, ayant donné quelques ordres au cocher, qui n'était autre que Hubert, l'ex-intendant de Wessenberg, il prit place à côté de la jeune fille, et la voiture roula sur la route.

Il était quatre heures du matin lorsque les voyageurs s'arrêtèrent.

— Nous sommes arrivés, dit l'étranger à la jeune fille. Vous venez d'entrer dans la ville de Meningen, capitale du grand-duché de Saxe Meningen-Ilildburg-hausen.

Il mit pied à terre, aida Marthe à descendre, et frappa à la porte d'une maison de modeste apparence. Une femme âgée, et qui semblait entièrement dévouée à l'inconnu, vint les recevoir.

Une chambre avait été préparée pour Marthe. La

4^o M. Isidore Gambrelle, cultivateur, demeurant à Cerny;

Adjudicataire surenchéri;

Procédé, le **Mardi premier Juillet** mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'audience des Saisies Immobilières du Tribunal civil d'Etampes, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, du Jardin dont la désignation suit :

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Quatre ares soixante-dix-sept centiares de Jardin, sis à Cerny, lieu dit la Pente-de-Bray; tenant d'un côté aux héritiers Simonneau, d'autre côté à Firmin Damiot, d'un bout au vieux rû, d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 450 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Au greffe du Tribunal, où est déposé un extrait du cahier des charges.

A La Ferté-Aiais,

En l'étude de M^e MILLIARD, notaire;

Et sur les lieux pour visiter l'immeuble.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le dix-huit juin mil huit cent soixante-treize.

Signé: BOUVARD.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le vingt-un juin mil huit cent soixante-treize, folio 80 recto, case 1^{re}. Reçu un franc quatre-vingts centimes, deux dixièmes compris.

Signé, DELZANGLES.

(2) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

SUR LICITATION

Par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes, commis à cet effet,

DE DEUX MAISONS

Sises à Ormoy-la-Rivière, sur la route de Boissy-la-Rivière,

Avec

GRANGES, CAVES, JARDINS,

AISANCES ET DÉPENDANCES,

ET 23 PIÈCES DE

TERRE, VIGNE, PRÉ, BOIS et HOUSCHIE

Sises au terroir d'Ormoy-la-Rivière,

EN 25 LOTS

Le tout dépendant des communautés et successions PETIT-VERNEAU et PETIT-PELLETIER, d'Ormoy-la-Rivière.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 13 Juillet**

mil huit cent soixante-treize,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le six mai mil huit cent soixante-treize, enregistré et significé,

Il sera,

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

4^o Madame Marie-Anne Prospère VERNEAU, propriétaire, demeurant à Ormoy-la-Rivière, veuve du sieur Pierre-Didier PETIT, en son vivant musicien au même lieu;

2^o M. Henri-Jules PETIT, musicien, demeurant audit Ormoy;

3^o M. François-Désiré PETIT, boulanger, demeurant à Paris, rue Lecourbe, numéro 4,

4^o Madame Virginie-Victorine PELLETIER, jour-

jeune fille s'y installa, mais elle ne voulut point se coucher.

— Je ne saurais dormir, dit-elle, avant de savoir où est mon père et avant de l'avoir embrassé.

Pourtant, après avoir pris quelque nourriture devant un bon feu qu'alluma l'hôtesse, elle s'endormit dans un fauteuil.

EMILE RICHELBOURG.

(La fin au prochain numéro.)

L'Ane et le Rossignol.

FABLE

Un rossignol faisait éclater dans les airs Les sons de cette voix mélodieuse et pure Dont libéralement le doua la nature.

« Finiras-tu bientôt les éternels concerts ?

Lui dit Aliboron. Ta voix aigre, stridente

Et m'importune et me tourmente. »

« Mon cher, interrompit le chantra du printemps,

Tes outrageux propos n'ont rien qui me surprenne :

Il faut, pour bien goûter la douceur de mes chants,

Une autre oreille que la tienne. »

TH. LORIN.

nalière, demeurant à Etampes, veuve du sieur Gabriel PETIT;

5^e M. Gabriel Joseph PETIT, employé de commerce, demeurant à Paris, rue Myrha, numéro 21;

6^e Madame Marie PETIT, épouse du sieur Victor PAIRABLE, marchand de chaussures, avec lequel elle demeure à Longjumeau;

7^e Et dudit sieur PAIRABLE, pour assister et autoriser la dame son épouse;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 400;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^{er} M. Emile Adolphe Petit, garçon boulanger, demeurant à Paris, rue Lecourbe; n^o 6;

2^e M. Désiré Tloyau, limonadier, demeurant à Etampes;

« Au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Edouard Petit, issu du mariage d'entre « les époux Petit-Pelletier, sus-nommés. »

Ayant pour avoué M^e Amable-Michel Bouvard, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Simon Désiré Rousseau, charretier, demeurant à Etampes, rue Basse-des-Groisonneries;

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc « du mineur Edouard Petit, sus-nommé. »

Procédé, le Dimanche treize Juillet mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en la maison d'école d'Ormoy-la-Rivière, et par le ministère de M^e Hautefeuille, notaire à Etampes, commis à cet effet, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, et après l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

IMMEUBLES

Dépendant des communauté et succession PETIT-VERNEAU.

Premier lot.

Une MAISON sise à Ormoy-la-Rivière, route de Boissy-la-Rivière, lieu dit le Montoir-des-Grès, construite en pierre, comprenant une chambre à feu au rez-de-chaussée; au premier étage, une pièce à feu, grenier au-dessus couvert en tuiles. — Petit bâtiment en appentis couvert en ardoises, servant de fournil.

Grange et écurie bâties en pierres et couvertes en tuiles, four dans l'écurie.

Cave, cour dans laquelle est un puits.

Jardin derrière la grange.

Le tout tenant d'un long Henri Petit, d'autre long le chemin des Grès, d'un bout au sieur Athanase Fauve et Louis Imbault, et d'autre bout la rue.

Sur la mise à prix de 2,000 fr.

Terroir d'Ormoy-la-Rivière.

Deuxième lot.

Huit ares cinquante-un centiares de terre, champ-tier des Champs-de-la-Louve; tenant d'un long Moizard, d'autre long Louis Hardon, d'un bout madame Poussin Béchu, et d'autre bout Moizard.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Troisième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, même champ-tier; tenant d'un long Alphonse Boutaut père, d'autre long Alphonse Boutaut fils, d'un bout Moizard, d'autre bout Alphonse Boutaut fils.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier du Montoir - de - Dhuillet; tenant d'un long Louis Hardon, d'autre long Hamouy, d'un bout le chemin de la Petite-Vallée, d'autre bout le Montoir de Dhuillet.

Sur la mise à prix de 62 fr.

Cinquième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, même champ-tier; tenant d'un long Ferdinand Ruelle, d'autre long Louis Hardon, des deux bout comme la pièce précédente.

Sur la mise à prix de 8 fr.

Sixième lot.

Dix-sept ares deux centiares de terre, champ-tier des Caves; tenant d'un long Girault - Ruelle, d'autre long Fauve, d'un bout le chemin de la Petite-Vallée, d'autre bout Hamouy.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Septième lot.

Même quantité de terre, même champ-tier; tenant d'un long M. Dufresne, d'autre long M. Athanase Fauve, des deux bouts comme la pièce précédente.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Huitième lot.

Deux ares treize centiares de terre, champ-tier des Réaumes; tenant d'un long Colas Desfrances, d'autre long Louis Hardon, d'un bout Adrien Hautefeuille, et d'autre bout le chemin des Réaumes.

Sur la mise à prix de 6 fr.

Nuvième lot.

Huit ares cinquante-un centiares de terre, champ-tier de la Vallée-aux-Loups; tenant d'un long Athanase Fauve, d'autre long Dufresne, d'un bout Colas Desfrances, d'autre bout la pièce ci-après.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Dixième lot.

Huit ares cinquante-un centiares de terre, au même champ-tier; tenant d'un long Dufresne, d'autre long Colas Desfrances, d'un bout la pièce précédente, d'autre bout le chemin de la Vallée-aux-Loups au montoir de Dhuillet.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Onzième lot.

Huit ares cinquante-deux centiares de terre, même champ-tier, au-dessus de la Vallée-aux-Loups; tenant d'un long Dufresne, d'autre long Augustin Charpentier, d'un bout Dufresne, et d'autre bout Fauve.

Sur la mise à prix de 2 fr.

Douzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, au-dessus de la maison de Pierre Sellerin; tenant d'un long Jean Baudry, d'autre long plusieurs, d'un bout la veuve Babault, et d'autre bout Louis Hardon.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Treizième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, champ-tier de la Vallée-aux-Loups; tenant d'un long Augustin Charpentier, d'autre long Desfrances, d'un bout les héritiers Jean Fauve, et d'autre bout le chemin d'Ormoy à Dhuillet.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Quatorzième lot.

Trois ares vingt centiares de terre, même champ-tier; tenant d'un long Desfrances, d'autre long Ruelle, des deux bouts comme la pièce précédente.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Quinzième lot.

Vingt-huit ares soixante-douze centiares de terre plantée en bois, champ-tier des Roches; tenant d'un long nord plusieurs, d'autre long midi Imbault, d'un bout Desfrances, et d'autre bout faisant haie à André Nollet et Chanon.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Seizième lot.

Six ares trente-huit centiares environ de vigne et terre; tenant d'un long Jouanneau, d'autre long les héritiers Corne, d'un bout le chemin de la Vallée-aux-Loups, et d'autre bout M. des Varennes.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Dix-septième lot.

Six ares trente-huit centiares environ de pré; tenant d'un long Moizard, d'autre long Duclos, d'un bout Théodore Girault, et d'autre bout la rivière.

Sur la mise à prix de 80 fr.

IMMEUBLES

Dépendant des communauté et succession PETIT-PELLETIER.

Premier lot.

Une MAISON sise à Ormoy-la-Rivière, sur la route de Boissy-la-Rivière, construite en pierre, comprenant au rez-de-chaussée deux chambres à feu, four et fournil. — Au premier étage, une chambre à feu et une chambre froide, grenier au-dessus.

Grange dans la cour, cave sous ladite grange.

Jardin dans ladite cour.

Une housseche derrière ladite maison, d'environ six ares trente-huit centiares, plantés d'arbres à fruits et groseillers; tenant d'un long Boizard, d'autre long Désiré Demollière, d'un bout Beaufort, et d'autre bout un sentier.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Terroir d'Ormoy-la-Rivière.

Deuxième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-un centiares de terre et bois, champ-tier du Montoir-de-la-Vallée-aux-Loups; tenant d'un long M. des Varennes, d'autre long Gustave Dalcine, d'un bout Loth Désiré, et d'autre bout le chemin de la Vallée.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Troisième lot.

Même quantité de terre, champ-tier du Chemin de-DhUILLET; tenant d'un long M. Desfrances, d'autre long Petit, d'un bout Desfrances.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Quatrième lot.

Douze ares soixante-quinze centiares de terre, champ-tier du chemin de la Vallée-de-Vidre; tenant d'un long Félix Capy, d'autre long Casimir Doué, d'un bout Bouteau, et d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Cinquième lot.

Trente-huit ares vingt-six centiares de terre, même champ-tier; tenant d'un long Gaudron, d'autre long Sourceau, d'un bout la sente des Réaumes, et d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Sixième lot.

Douze ares soixante-quinze centiares de terre, champ-tier du Coule-d'Eau-des-Roches; tenant d'un long M. Moizard, d'autre long Carlin Blot, des deux bouts M. Moizard.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Septième lot.

Trente-huit ares vingt-six centiares de terre, aux Bruyères, champ-tier au-dessus du Coule-d'Eau; tenant d'un long Moizard, d'autre long Casimir Doué, d'un bout M. Goupy, et d'autre bout Moizard.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Huitième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, champ-tier de la Vallée-aux-Loups; tenant d'un long Boizard, d'autre long veuve Babault, d'un bout Desfrances, et d'autre bout Fourgeon.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le dix-huit juin mil huit cent soixante-treize.

Pour original, Signé, CHENU.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St-Jacques, numéro 400;

A M^e BOUYARD, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A M^e HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques, numéro 81, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-un juin mil huit cent soixante-treize, folio 80 recto, case 8. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

Etude de M^e POINSOT, avoué à Paris, Rue de la Michodière, n^o 21.

VENTE

EN LA MAIRIE DE JANVILLE (EURE ET LOIR),

Et par le ministère de M^e HERBERT,

Notaire à Janville,

Le Dimanche 13 Juillet 1873,

DE

53 PIÈCES DE TERRE

Sises sur les communes de Toury, Mérouville,

Newy-en-Beauce, Fresnay l'Évêque,

canton de Janville,

Arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir)

Mises à prix variant de 420 fr. à 40,000 fr., et formant un total.

S'adresser :

1^{er} A Paris, à M^{es} POINSOT et MOULLEFARINE, avoués; et à M^{es} MEGRET et POLLTRICH, notaires;

2^e A M^e HERBERT, notaire à Janville, et M^e FAUCHEUX, notaire à Toury. 2-1

A CÉDER

Par suite de cessation d'affaires.

Pour prendre possession de suite,

UNE

MAISON DE COMMERCE

DE NOUVEAUTÉS, DRAPERIE & ROUENNERIE

EXPLOITÉE A ANGERVILLE,

Place de la Mairie, Grande Rue.

S'adresser, pour traiter, à M. LEBRET, rue Saint-Jacques, numéro 9;

Et pour visiter l'établissement, sur les lieux. 3 3

A VENDRE OU A LOUER

BELLE

MAISON BOURGEOISE

Située à Etampes, 25, rue Saint-Antoine.

S'adresser à M^e BOUYARD, avoué à Etampes. 42

MOULAGE EN ACIER FONDU

ACIER POUR OUTILS. — PIÈCES DE FORGE.

DALIFOL PÈRE ET FILS, PARIS.

472, Quai Jemmapes.

FONTE MALLÉABLE

Médailles Or, Argent, Bronze, Mentions honorables.

5-2

LE MONITEUR DE LA BANQUE

4 fr. par an

JOURNAL FINANCIER (5^e année),

pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 numéros par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées. — Abonnements d'essai pour trois mois : 1 fr. 7, rue Lafayette. Paris. 20-15

SURDITÉ BRUITS, MAUX D'OREILLES

Guide pour leur traitement: 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile à suivre par correspondance. Dr GUÉRIN, R. de Valois, 47. — 1 h. à 2 heures. — Paris.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
14 Juin 1873.	fr. c.	20 Juin 1873.	fr. c.	14 Juin 1873.	fr. c.
Froment, 4 ^e q.	29 44	Blé-froment.	28 00	Blé église.	26 33
Froment, 2 ^e q.	27 62	Blé-boulang.	24 34	Blé marchand.	24 00
Méteil, 4 ^e q.	25 56	Méteil.	20 00	Blé champart.	23 00
Méteil, 2 ^e q.	22 61	Seigle.	12 67	Méteil mitoyen.	19 25
Seigle.	14 72	Orge.	12 67	Méteil.	17 25
Escourgeon.	14 84	Escourgeon.	12 67	Seigle.	14 25
Orge.	13 73	Avoine.	9 00	Orge.	14 75
Avoine.	9 80			Avoine.	9 75

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 14 au 20 Juin 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 14	Lundi 16	Mardi 17	Mercredi 18	Jeudi 19	Vendredi 20
Rente 5 0/0.	90 80	90 70	90 55	90 60	91 00	91 20
— 4 1/2 0/0.	80 75	80 50	80 50	80 50	80 55	80 25
— 3 0/0.	56 60	55 90	55 80	55 70	56 80	56 05
Emprunt 1872.	89 65	89 60	89 52	89 60	89 95	90 05

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 21 Juin 1873.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 21 Juin 1873.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1873.